



Droit D'ALERTE dans les Services d'Accueil Familial Départemental :

Venez en débattre à l'occasion d'une réunion d'information syndicale organisée par la CGT (*)

Mercredi 6 décembre de 10H à 12h
Au SAFD d'Enghien 1 rue de la Barre
95880 Enghien les Bains

Face au management brutal du BAFD

Face à la remise en cause de nos conditions de travail

Face à la dégradation de notre santé - sécurité CA SUFFIT !

Notre syndicat se positionne clairement à vos côtés comme soutien du collectif de travail et comme force de propositions et d'actions.

Cet espace d'échange mis à votre disposition se propose de faire ensemble le bilan de la situation actuelle, des actions conduites en défense et de favoriser la mise en œuvre d'une action collective. Il nous apparaît qu'il est temps de nous rassembler localement et aussi d'élargir le mouvement aux agents des SAFD en souffrance car empêchés de faire du "bon boulot" (SAFD de l'ouest mais aussi plus généralement face aux attaques contre les conditions d'exercice de nos missions).

Aucun SAFD ne peut considérer qu'il est à l'abri de ce management violent, méprisant et générateur de Risque Psycho Organisationnel (RPO).

Clairement la volonté de remise en cause du Directeur du SAF d'Enghien est inacceptable injuste et menace l'ensemble des agents du SAFD et "in fine" le travail effectué.

ENSEMBLE et au-delà de nos légitimes "disputes professionnelles" EXPRIMONS notre refus:

Des atteintes vis-à-vis de l'ensemble des agents du SAFD et d'un agent (en CAP), de la crédibilité aveugle accordée à un syndicat qui n'a jamais visité ce SAFD et donc rencontré les agents, se faisant rapporteur de ragots indignes !!!

Sans oublier le travail du samedi dévalorisé par la perte des "faits exceptionnels", la perte des 8 jours récupérations et la nécessité d'un quota de situation par référent.

Paris le 4 décembre 2017

**Cette réunion est autorisée dans le cadre de la réglementation en vigueur. L'heure syndicale est un droit mensuel pour tous les agents de la ville de Paris quelque soit leur statut ou type de contrat, cumulable jusqu'à trois mois et auquel vient s'ajouter le temps de trajet. Il suffit de prévenir ses supérieurs hiérarchiques trois jours avant.*